

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 583

présenté par

M. Reiss, M. Appar, M. Cinieri, M. de Mazières, M. Decool, Mme Dion, Mme Marianne Dubois,
M. Foulon, M. Furst, M. Gérard, Mme Grommerch, Mme Grosskost, M. Herbillon, M. Le Fur,
M. Le Mèner, M. Lett, M. Lurton, M. Alain Marleix, M. Martin, Mme Nachury, Mme Rohfritsch,
M. Salen, M. Schneider, M. Solère, M. Straumann et M. Suguenot

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 87.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction du début de cet alinéa est suffisamment explicite, il ne faut pas tomber dans une loi bavarde.